

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : MDE 29/002/2013
AILRC-FR
3 avril 2013

Maroc et Sahara occidental. Les autorités marocaines doivent respecter la liberté de réunion

La dispersion forcée d'une manifestation et l'assaut des forces de sécurité marocaines sur des manifestants au Sahara occidental, au moment de la visite de Christopher Ross, l'envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental, montrent que la MINURSO (Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental) doit effectuer un suivi des droits humains dans la région, a déclaré Amnesty International avant une réunion du Conseil de sécurité, qui doit décider ce mois-ci de la prorogation du mandat de cette opération de maintien de la paix.

Amnesty International appelle également les autorités marocaines à respecter les droits des manifestants, qui doivent pouvoir exprimer pacifiquement leurs opinions, et à ouvrir une enquête impartiale et exhaustive sur ces événements, au cours desquels au moins une dizaine de manifestants ont été blessés. Les responsables de ces agissements devront par ailleurs rendre des comptes.

Le samedi 23 mars à 17H00, des membres des forces de sécurité marocaines habillés en civil ont violemment dispersé un rassemblement pacifique sur la route de Smara, la grande artère de Laayoune, principale ville du Sahara occidental. Un collectif d'organisations sahraouies, dont l'Association sahraouie des victimes des violations des droits de l'homme (ASVDH) et le Comité pour la défense de l'autodétermination au Sahara occidental (CODAPSO) avait organisé un rassemblement pour appeler la MINURSO à intégrer à son mandat un volet « suivi des droits humains », à l'occasion de la visite de Christopher Ross à Laayoune.

Les manifestants s'étaient à peine réunis que certains auraient été attaqués par des agents des forces de sécurité en civil qui les ont jetés au sol et battus de diverses manières (matraques, bâtons et coups de pied). Il existe des enregistrements vidéo de ces événements.

D'autres manifestants ont déclaré que les agents des forces de sécurité en civil leur avaient jeté des pierres. Une femme aurait eu le nez fracturé et une autre des dents cassées. Plusieurs manifestants ont signalé avoir été embarqués dans des véhicules de police banalisés, où des agents de sécurité en civil les ont à nouveau battus et menacés, notamment de viol et d'agression sexuelle, avant de les relâcher à l'extérieur de la ville.

Des manifestants blessés ont indiqué que, le même jour, alors qu'ils cherchaient à se faire soigner à l'hôpital Hassan Ben Mehdi, des policiers avaient tenté de les empêcher d'accéder à l'hôpital. Les forces de sécurité auraient également demandé au personnel médical de ne pas traiter les manifestants. Finalement, un médecin membre du Conseil national des droits de l'homme (CNDH), un organisme récemment créé par le gouvernement marocain, a été autorisé à entrer dans l'hôpital avec les manifestants blessés, afin que ces derniers soient soignés.

Amnesty International craint une persistance des violations des droits humains au Sahara occidental, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression, d'association et de réunion. Ces dernières années, des militants des droits humains sahraouis ont subi diverses restrictions concernant leur activité, notamment des actes de harcèlement, une surveillance par les forces de sécurité, des limites à leur liberté de mouvement et, parfois, des poursuites en raison de la menace qu'ils auraient représentée pour la sécurité « interne » et « externe » du Maroc. Dans

certains cas, ils n'ont pas été en mesure de faire enregistrer leurs organisations, en raison d'obstacles administratifs vraisemblablement liés à des motifs politiques.

Dans le même temps, des indépendantistes sahraouis ont été emprisonnés à la suite de manifestations où ils réclamaient le droit à l'autodétermination pour le peuple du Sahara occidental. Des responsables de l'application des lois marocains auraient torturé ou maltraité certains d'entre eux lors des interrogatoires. Ces allégations n'ont pas fait l'objet d'enquêtes sérieuses.

La répression du rassemblement pacifique du samedi 23 mars à Laayoune indique que le Sahara occidental continue d'être une « ligne rouge » pour les autorités marocaines, et que l'expression pacifique, de la part des Sahraouis, de vues contraires à la position officielle marocaine sur le Sahara occidental est réprimée.

Amnesty International demande au Conseil de sécurité d'intégrer un volet « suivi des droits humains » au mandat de la MINURSO, lors du prolongement de cette mission ce mois-ci. La MINURSO est l'une des quelques missions établies sous l'autorité du Conseil de sécurité de l'ONU qui n'intègre pas un tel volet. Quant au Bureau du haut-commissaire aux droits de l'homme, dont le rôle est pourtant crucial, il n'est pas présent dans la région. Un mécanisme onusien de suivi des droits humains dont le mandat engloberait le Sahara occidental et les camps de Tindouf pourrait fournir des rapports indépendants et impartiaux sur la situation des droits humains dans ces zones.